

Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation du Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) spécialité « agent qualité de l'eau »

Activités professionnelles du titulaire du diplôme :

L'agent de la qualité de l'eau est un ouvrier qualifié qui travaille dans les services de traitement et de distribution des eaux potables et industrielles, dans les services de collecte et de traitement des eaux usées. Il analyse les informations sur les caractéristiques du traitement avant sa mise en œuvre.

Il prépare les matières premières, les réactifs, les installations : robinetterie, compteurs, dispositifs de mesure préalablement définis dans un dossier technique.

Il effectue les réglages, la mise en marche et l'arrêt des machines. Il conduit les mécanismes de production suivant une procédure donnée.

Il contrôle le niveau de qualité de l'eau, surveille le bon déroulement des opérations, effectue les contrôles en fonction des objectifs fixés. Il repère et les anomalies (fuites, pannes électromécaniques) et intervient avec les équipes de maintenance pour les corriger.

Il participe à l'entretien des matériels : roulements, joints, roues de pompes...

Résumé du référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation :

Activités	Compétences	Evaluation
Conduite des processus et optimisation des procédés de production en fonction des besoins de la production et des contraintes d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement	<p>Bloc 1 : Analyse, organisation et communication technologiques (correspond à l'épreuve EP 1) :</p> <p>Collecter les données</p> <p>Analyser les documents techniques relatif à la conduite d'opération simple relevant du traitement des eaux</p>	Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés par une épreuve ponctuelle écrite pour le bloc 1 et pratique pour le bloc 2.

<p>Participation à la qualité globale de la production</p> <p>Repérage des anomalies</p> <p>Interventions pour la maintenance des moyens de production, l'hygiène et la sécurité</p> <p>Recherche, réception, analyse et transmission des informations.</p>	<p>Consigner les informations</p> <p>S'organiser dans le cadre de son programme de travail</p> <p>Participer à la préparation de sa production et à la préparation des opérations de maintenance</p> <p>Etablir et présenter les documents utiles</p> <p>Présenter des solutions en utilisant les codes et procédés de communication en usage dans la profession</p> <p>Utiliser correctement les langages techniques en usage dans la profession</p> <p>Saisir et transmettre des informations</p> <p>Bloc 2 : Conduite, maintenance et contrôle (correspond à l'épreuve EP 2)</p> <p>Appliquer les consignes Hygiène sécurité environnement (HSE)</p> <p>S'assurer en permanence que les conditions fonctionnelles de l'installation sont remplies</p> <p>Assurer les réglages permettant la bonne marche de l'installation</p> <p>Assurer des opérations de traitement des eaux</p>	
---	--	--

	<p>Prendre les mesures de sauvegarde appropriées aux dysfonctionnements ponctuels</p> <p>Participer au maintien de l'équipement en bon état de fonctionnement</p> <p>Participer au contrôle de la qualité des produits et au contrôle des conditions de fonctionnement des appareillages et de l'installation</p>	
--	---	--